

➤ La photo numérique en dehors du doute

# Grand frère au rabais

Jusqu'à présent, une photo – surtout numérique – ne pèse pas lourd devant un tribunal. Le logiciel CodaMobile s'apprête à changer la donne.

**ERIC NETGEN**

À travers ce logiciel révolutionnaire, CodaSystem permet à ses clients de prendre des photos numériques géolocalisées, horodatées et signées par l'auteur. Selon le directeur commercial Guillaume Thiéry, «l'essentiel consiste à contrôler toute la chaîne, de la prise jusqu'à l'archivage en passant par la transmission et l'encodage» au serveur de la société parisienne.

Si, une fois stockées, les photos archivées en format jpeg pourront toujours être modifiées à la demande du client, il en restera néanmoins une trace de la transformation. Depuis son enregistrement par «smartphone», organisateur PDA ou par tablet PC, chaque photo sera dotée d'un code d'identification numérique qui changera à chaque étape.

Le document capturé est ensuite «enrichi» de différents paramètres comme le jour, la date, l'heure, la longitude/latitude et, selon les besoins, la température, la vitesse, etc. Il est stéganographié – crypté, dirait le commun des mortels.

Ce souci de discrétion est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles l'entreprise a choisi d'installer sa première filiale au Luxembourg où, contrairement à l'Hexagone, l'utilisation d'un algorithme de cryptage dépassant les 128 bytes n'est pas considéré comme la chasse plus ou moins gardée des militaires. Puis, il y aurait eu l'accueil sympa, la Place avec ses penchants pour la sécurité, la position géographique du pays... Le Luxembourg, sans doute, dégagera-t-il aussi un arôme de relative neutralité une fois que la conquête des marchés allemands ou anglais sera déclenchée.

Et les éventuels abus dont d'autres pourront se rendre coupables.

Le logiciel lui-même est conforme à la loi française, la violation de la vie privée et des données personnelles d'autrui n'étant pas du ressort de CodaSystem.

## ESCH/ALZETTE

«La photo certifiée peut, en effet, servir de pièce à conviction devant un tribunal, mais elle est essentiellement et avant tout un outil pour lever le doute entre partenaires commerciaux», explique Guillaume Thiéry. Il ne s'agira pas d'une arme fétiche de futurs divorcés, mais plutôt de prestataires de services qui désirent fournir à leurs clients une preuve du progrès d'un chantier.

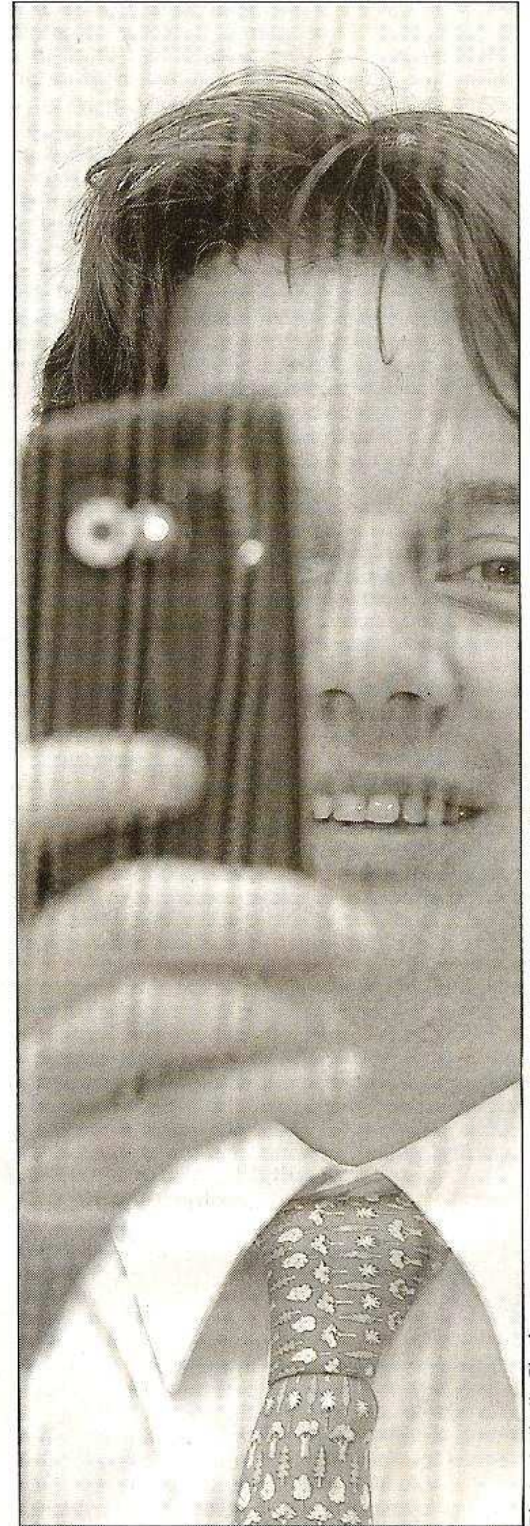
L'authenticité est inscrite jusque dans le moindre pixel et de nombreux litiges pourront même être évités. Cela mérite amplement une deuxième place aux Trophées 2007 de l'innovation de la ville d'Esch-sur-Alzette.

Ville qui est devenue la première municipalité du pays à s'y intéresser. «Le logiciel est en phase de test d'un mois. Si jamais on l'adopte, il faudra passer par la Commission nationale pour la protection des données (CNPd), voire d'autres instances», fait remarquer l'échevin Henri Hinterscheid. Les infractions au code de la route, les stationnements interdits, les camions qui, trop lourds, détruisent le revêtement de la rue de l'Alzette sont autant d'exemples cités par l'échevin pour expliquer l'intérêt de la chose.

«Une photo peut être plus éloquent que 20 pages de rapport rédigées par nos agents», souligne Hinterscheid. «Les agents municipaux n'ont souvent pas les pouvoirs nécessaires pour intervenir avant l'arrivée de la police, puis, en tant que gestionnaire des deniers publics, la ville doit s'assurer de l'utilisation à bon escient de ses fonds.»

En clair, on pourra contrôler la présence des ouvriers d'un entrepreneur sur un chantier sans devoir faire appel à un huissier qui, quoi qu'il en soit, aura certainement d'autres chats à fouetter. Traquer les hooligans de la circulation: oui;

surveiller ses propres ouvriers: non! Apparemment, ce ne serait «pas dans l'intérêt d'une commune».



L'observateur observé: le directeur de CodaSystem Luxembourg, Frédéric Vanholder, fournit la preuve de la présence de notre photographe dans les locaux du Technoport